

TOULOUSE OLYMPIQUE XIII



LA TAXE D'APPRENTISSAGE

XIII

QUI SOMMES - NOUS ?

Fondé en 1937 dans le but de promouvoir le Rugby à XIII, le Toulouse Olympique XIII a pour mission le développement et la pérennisation de ce sport à Toulouse et dans sa région. Pour y parvenir le club mise sur la détection, la formation et l'insertion professionnelle de jeunes joueurs talentueux et la production d'un spectacle sportif de qualité.

LE TOULOUSE OLYMPIQUE XIII EN 5 OBJECTIFS :



Structurer son école de rugby et son centre de formation pour en faire une véritable «académie»



Développer les interventions en milieu scolaire pour attirer de nouveaux jeunes vers le club.



Développer des politiques d'insertion sociale et professionnelle pour aider les joueurs à préparer leur reconversion.



Participer aux compétitions phares du Rugby à XIII : Championnat de France Elite 1 et Super League.



Mettre en place une politique sportive cohérente pour produire un spectacle sportif de qualité.

Centre de Formation

Le Centre de Formation du Toulouse Olympique XIII a obtenu de la part du Ministère chargé des Sports, son premier agrément le 1er août 2008 et ce pour une période de 4 ans. Cet agrément a été renouvelé en 2012 puis en 2016. À l'issue de la saison 2019-2020, le Centre de Formation a vu son agrément être renouvelé une nouvelle fois et ce jusqu'en 2024.

Il poursuit un double objectif

- Délivrer une formation sportive individuelle permettant au jeune joueur de prétendre signer un contrat de « Joueur professionnel » de Rugby à XIII.

- Délivrer une formation scolaire, universitaire ou professionnelle individualisée à chaque jeune joueur qui lui permettra en cas d'échec sportif, en cas de blessure grave ou en fin de carrière, une meilleure insertion dans la vie active.



TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

0.68%

De votre masse salariale brute 2022 hors Alsace-Moselle

QUOTA

87%

de votre taxe, versé à votre OPCO de
branche en Déclaration Sociale
Nominative (DSN)

SOLDE

de la taxe d'apprentissage

13%

de votre taxe, versé à l'établissement de
votre choix

Attribuez votre versement au Centre
de Formation Toulouse Olympique
XIII entre le 25 mai et le 7 septembre
2023

EN 2023, LA RÉCOLTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ÉVOLUE !

La déclaration de la taxe d'apprentissage se fait désormais en Déclaration Sociale Nominative (DSN). Le solde de la taxe d'apprentissage, qui était jusqu'à présent versé par les employeurs directement aux établissements, doit désormais être déclaré et versé annuellement auprès de l'Urssaf, qui le transférera à la Caisse des Dépôts. La réparation se concrétisera en ligne via la plateforme SOLTéA, nouveau service 100% dématérialisé et sécurisé dédié à la répartition du solde de la taxe.

COMMENT NOUS VERSER LE SOLDE DE VOTRE TAXE ?

La plateforme de répartition SOLTéA vous permettra de nous affecter le solde de votre taxe et de suivre les virements qui seront effectués par la Caisse des Dépôts.

UN VERSEMENT EN 3 ÉTAPES

1

PRÉREQUIS : NET-ENTREPRISES

Connectez vous à la plateforme Net-Entreprises afin d'obtenir les droits d'accès (mot de passe) pour vous connecter à la plateforme SOLTéA

2

CONNEXION À SOLTÉA

Connectez vous à la plateforme SOLTéA à l'aide de votre numéro de SIRET, des identifiants et mot de passe fournis par Net-Entreprises (étape 1)

3

ATTRIBUTION DU SOLDE

Une fois connecté, vous pourrez rechercher notre Centre de Formation à l'aide du nom, du SIRET ou du code UAI. Une fois notre établissement identifié, il vous suffira d'attribuer votre solde de la taxe d'apprentissage.

COMMENT RECHERCHER NOTRE ÉTABLISSEMENT SUR SOLTÉA ?

PAR RAISON SOCIALE

Association Toulouse Olympique XIII

PAR NUMÉRO UAI

0312894C

PAR SIRET

39177735600018

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN !

